

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL n°61**  
**du 17 Février 2020 à 20H00**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le dix-sept février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Claudia GIROD, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents excusés : Magalie RENARD donne pouvoir à Dominique BAUMANN

Absents : Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY, Eric SCHNEIDER

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Claudia GIROD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux personnes présentes dans le public que tout enregistrement des séances du Conseil Municipal doit être signalé, c'est la moindre des politesses. Mme Chevalier informe alors qu'elle enregistre.

**A/ Approbation du compte rendu N°60 du 20 Janvier 2020:**

Le compte rendu N°60 du 20 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Construction nouvelle Ecole – Lot n°1 VRD**

Dans le cadre de l'opération « Construction nouvelle Ecole », Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de délibérer sur un devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour l'aménagement de passage bateaux au niveau de la mairie d'un montant de 4 156.02 € TTC.

Monsieur Bernard Jossiermoz précise que l'endroit des travaux « passage bateau » se situe au bout du nouveau trottoir menant à l'école, face au nouveau passage pour piétons depuis le parking voiture. Il rappelle que pour se faire, la place de parking PMR sera décalée d'un rang.

Le devis pour le remblai de l'ancien bassin de rétention transmis par la société SocafI d'un montant de 3 001.20 € TTC, sera soumis au prochain Conseil Municipal.(voir questions diverses)

**Les conseillers municipaux approuvent par 10 voix pour et 1 abstention, le devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour l'aménagement de passage bateaux au niveau de la mairie d'un montant de 4 156.02 € TTC transmis par la société SocafI.**

**2- Amortissement budget Commune**

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les amortissements pour les immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 202 «Frais d'études, d'élaboration, de modification des documents d'urbanisme sont obligatoires même pour les collectivités de - de 3500 habitants. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour les opérations « modification du POS » et « révision du PLU » acquises entre 2004 et 2014, figurant au compte 202, montant total de 19 700.31 € TTC, un amortissement sur une durée de 10 ans (durée maximale) est proposé.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix un amortissement de l'opération révision du PLU sur 10 ans.**

**3- Amortissement budget Assainissement.**

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Pour l'opération « remplacement moteur dégrilleur », d'un montant de 1152 €, un amortissement sur une durée de 5 ans est proposé.

Monsieur le Maire fournit des explications, suite à la demande d'un conseiller voulant savoir ce qu'est un moteur de dégrilleur.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix un amortissement du moteur du dégrilleur sur 5 ans.**

**4- RIFSEEP (régime indemnitaire des agents)**

Suite aux entretiens professionnels de fin d'année, Mesdames Cécile Chabot et Chrystèle Cuenca, groupe de fonction n°1, ont demandé une augmentation de leur régime indemnitaire étant donné leurs traitements indiciaires peu avantageux au vu de leurs charges de travail et responsabilités.

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions*
Groupe 1	Responsabilité d'une direction ou d'un service
	Fonctions de coordination ou de pilotage
Groupe 2	Emplois avec rôle d'encadrement.

**Montants de référence établis pour un agent exerçant à temps complet, votés le 23 Mai 2016**

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	2077	230
Groupe 2	1500	170

Monsieur le Maire rappelle l'état actuel du régime indemnitaire de mesdames Chabot et Cuenca.

Monsieur Dominique Baumann explique que le point d'indice n'a pas augmenté récemment.

Au vu de la qualité de travail fourni par les deux agents, les conseillers municipaux proposent une augmentation de 400 € annuelle pour un temps plein du groupe 1.

**Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 11 voix une augmentation de 400 € annuelle pour un temps plein du groupe 1. Ils autorisent Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.**

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	2477	230
Groupe 2	1500	170

### **C/ questions diverses et informations :**

- **FCDB** : Football Club Dombes Bresse a transmis ce jour une demande de subvention. Cette demande est refusée car transmise hors délai pour être portée à l'ordre du jour du conseil municipal n°61. Monsieur le Maire précise par ailleurs que cette demande pourra être représentée au prochain conseil.
- **Construction nouvelle Ecole – Lot 1 VRD - Devis Socafil** : remplissage du bassin de rétention. Présentation du devis et report au prochain budget.
- **Comité des fêtes** : Madame Christelle Thomasson informe Monsieur le Maire et les conseillers que le Comité des Fêtes les remercie pour les points d'accroche au-dessus de la porte d'entrée de la salle des fêtes.
- **Construction nouvelle Ecole** : Monsieur Patrice Piot demande si le devis de plus-value pour la calligraphie du panneau de l'école a été retenu. Monsieur Bernard Jossermoz précise que non, il n'est d'ailleurs pas présenté au conseil municipal.  
Monsieur Dominique Baumann interpelle Monsieur le Maire et Monsieur Bernard Jossermoz au sujet du budget des travaux de l'école. Monsieur Le Maire précise que la mairie est en attente du compte rendu de gestion de l'architecte mais qu'a priori le budget initial est maintenu. La balance entre les plus-values hors marché et moins-values serait nulle à 500 € prêt, à confirmer, précise M Bernard Jossermoz.
- **Elections Municipales du 15 et 22 Mars 2020** : Permanences notées sur 5 pages de 2 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents